



DOMINIQUE LORMIER

**Les vérités cachées de
L'ÉPURATION**

**Puissants épargnés, seconds couteaux
et innocents condamnés : un nouveau regard
sur une période sombre de l'Histoire française**

**ALISIO
HISTOIRE**

L'épuration : soif de justice ou désir de vengeance ?

À la Libération, la France célèbre la victoire contre l'occupant nazi. Entre 1944 et 1953, on juge, on condamne, on tond, on exécute. Mais derrière cette apparente justice, une réalité bien plus complexe – et parfois dérangement – se dessine.

Ce livre démonte la légende dorée d'une épuration exemplaire. À travers une enquête fouillée, Dominique Lormier révèle comment les grands responsables de la collaboration économique, préfectorale, judiciaire ou policière ont souvent échappé aux sanctions. Pendant ce temps, des innocents, des résistants sincères ou de simples femmes accusées de liaisons avec l'ennemi, subissent les pires violences. L'épuration sauvage, aux allures de règlements de comptes, sème la terreur dans les villes et les campagnes.

De l'affaire Brasillach à la carrière tranquille de hauts fonctionnaires compromis tels que René Bousquet, Maurice Sabatier et Maurice Papon, en passant par les paradoxes de Sartre ou Duras, cet ouvrage dresse un tableau nuancé – et parfois révoltant – d'un moment clé et tragique de notre Histoire. Il interroge : qui a réellement payé pour la collaboration ? Qui a été protégé ? Et pourquoi ?

Une plongée passionnante et implacable dans l'un des grands tabous de la mémoire collective française.

Dominique Lormier, historien et écrivain, membre de l'Institut Jean-Moulin, prix de la Légion d'honneur, est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance. Il est l'auteur d'une centaine d'ouvrages dont *Nouvelles Histoires extraordinaires de la Résistance* et *Les Combattantes de la liberté* chez Alisio.

ISBN : 978-2-37935-480-9



9 782379 354809

20,90 €
PRIX TTC
FRANCE



Rayon : Histoire

Les vérités cachées de l'épuration

Suivi éditorial : Carole Fossati
Relecture-correction : Anne-Lise Martin
et Christophe Mata-Julien
Maquette : Jennifer Simboiselle
Design de couverture : Caroline Gioux
Photo de couverture : © AFP

© 2025 Alisio,
une marque des éditions Leduc
76, boulevard Pasteur
75015 Paris – France
ISBN : 978-2-37935-480-9

Dominique Lormier

Les vérités cachées de l'épuration

**Gros poissons épargnés,
seconds couteaux
et innocents condamnés...**

^ L I S I O
HISTOIRE

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Drames méconnus de l'épuration sauvage	17
2. La fin expéditive de Robert Brasillach et l'incroyable carrière de Robert Courtine, antisémite fanatique	93
3. Les paradoxes de l'épuration légale : Charles Maurras, un germanophobe condamné ; Jean-Marie Balestre, un Waffen-SS épargné	99
4. Bousquet, Sabatier, Papon, coupables de rafles antijuives couverts après la guerre ; l'abbé Bergey, sauveur de plusieurs Juifs, emprisonné à la Libération	105
5. Le procureur André Mornet, de la « justice » au service de Vichy à la condamnation de Pétain et Laval	123

6. Pierre-Louis Brice, un des patrons français du mur de l'Atlantique et l'incroyable indulgence de la justice française	131
7. Jean-Paul Sartre, des articles dans la presse collaborationniste au comité d'épuration	139
8. Marguerite Duras, des liens cachés dans la collaboration à sa haine des lepénistes	143
9. La honteuse affaire Charles Trenet	153
10. Philippe Pétain, de la gloire à l'épuration	157
11. Une étrange épuration : de nombreux criminels nazis couverts et protégés	193
12. Épuration sauvage en Yougoslavie et en Italie	219
Sources principales	247
Ouvrages du même auteur	253

INTRODUCTION

La pseudo-« épuration » de 1944 à 1953 est l'un des plus grands scandales de l'histoire du xx^e siècle. En effet, si certaines figures politiques marquantes de la collaboration sont condamnées, ainsi que de très nombreux « seconds couteaux », sans oublier des journalistes, des artistes, des écrivains, des femmes coupables de « collaboration horizontale¹ », la collaboration économique, préfectorale, policière, judiciaire est en grande partie épargnée par l'épuration ! Il en va de même de nombreux criminels nazis, ayant sévi contre les Juifs et la Résistance en France, qui poursuivent de brillantes carrières de notables en Allemagne après la guerre !

Le pouvoir politique français de la Libération a besoin des industriels, de la justice, de la police, de la gendarmerie pour rétablir le bon fonctionnement des institutions républicaines. D'autant que le général de Gaulle doit prouver aux Alliés que la France est capable de retrouver

1. Cette expression était utilisée pour parler des femmes qui avaient des relations intimes avec des Allemands.

son rang de grande puissance. Il est important de faire croire au monde que la collaboration en France a été minoritaire et la Résistance toute-puissante.

Durant la période de l'épuration sauvage de l'été et de l'automne 1944 (voire au-delà), où l'État républicain n'est pas en mesure d'assurer une justice équitable, de nombreux « seconds couteaux » de la collaboration, des innocents, d'authentiques résistants... sont pourchassés, massacrés, jugés sommairement par des pseudo-maquisards de la dernière heure, dont certains sont d'anciens collabos ! Plusieurs milliers de femmes sont tondues pour avoir vécu des histoires sentimentales avec des soldats allemands.

L'épuration contrastée de la justice et des fonctionnaires

De nombreux juges, compromis avec le régime de Vichy, deviennent ensuite des « justiciers » acharnés contre d'anciens collabos, comme le procureur André Mornet. Ainsi, l'épuration ne sanctionne que 279 magistrats sur 2200 en poste sous le régime de Vichy, soit seulement 12,6 % du corps. Cette épuration minimale du corps des magistrats aboutit à confier l'épuration légale à d'anciens serviteurs du régime de Vichy !

« Si certains prévenus en tirèrent profit, écrit Éric Branca, d'autres n'en furent que plus violemment accusés, leurs procureurs cherchant à faire oublier leur servilité passée par une ardeur épuratrice aussi voyante qu'indécente eu égard à leurs antécédents². »

2. Éric Branca, *La République des imposteurs. Chronique indiscrète de la France d'après-guerre 1944-1954*, Perrin, 2024.

On assiste alors à une magistrature épuratrice... mais non épurée! Comme le magistrat François Moulenq qui a fait condamner à mort sous l'Occupation le résistant Marcel Langer. À la Libération, questionné sur cette sombre affaire, Moulenq affirme n'avoir jamais su que Langer appartenait à la Résistance! Il aurait manié des explosifs uniquement pour « troubler l'ordre public ». On croit rêver! Apparemment convaincus par cette explication rocambolesque, ses pairs jugent de bonne foi Moulenq et le réintègrent pour juger cette fois des prétendus « collabos ». Au même moment, la comédienne Arletty, qui a couché avec un officier allemand, est emprisonnée et écartée des plateaux de tournage, de même que la comédienne Mireille Balin, violentée par des « maquisards » de la dernière heure, dont la brillante carrière d'avant-guerre sera totalement brisée à la Libération.

Seule une poignée de préfets, à l'instar d'Angelo Chiappe, est fusillée à la Libération. La moitié en poste entre 1940 et 1944 est sanctionnée. Cependant divers préfets, bien qu'impliqués dans les rafles antijuives, sont étrangement couverts à la Libération et promus à des postes élevés. C'est le cas de Maurice Sabatier en Gironde, ayant fait déporter environ 1 700 Juifs, dont près de 300 enfants, qui participe ensuite à la dénazification de l'Allemagne de l'Ouest! L'épuration touche un policier sur cinq et un tiers des gendarmes. De 22 000 à 28 000 fonctionnaires environ de divers services sont sanctionnés, soit entre 1,4% et 1,8% du nombre total.

Dans l'armée, plus de 3 000 officiers supérieurs ou subalternes ont été mis à la retraite d'office ou rayés des

cadres. Des mesures d'amnistie réduiront cependant les peines et en réintégreront une large partie.

La faible épuration économique

Concernant l'épuration économique, la justice a examiné 1 538 dossiers individuels et prononcé seulement 191 condamnations, dont 45 à la seule peine de dégradation nationale. Une des décisions judiciaires les plus scandaleuses est le classement sans suite de l'affaire visant le patron et ingénieur Pierre-Louis Brice, malgré son active participation à la construction du mur de l'Atlantique (*voir à ce sujet le chapitre 6*).

Les chiffres de l'épuration légale

L'épuration judiciaire légale concerne 311 263 dossiers, pour lesquels 124 613 personnes sont jugées (186 650 dossiers étant classés sans suite) : 98 436 personnes sont condamnées, 29 631 sont acquittées, dont 3 814 pour faits de résistance. Les tribunaux ont prononcé 6 763 condamnations à mort, dont 763 exécutées, 38 266 peines de prison (dont plus de la moitié de moins de cinq ans), 3 578 dégradations nationales comme peine principale. Sur les 6 763 condamnations à mort, seulement un tiers ont été prononcées en présence de l'accusé, ce qui signifie qu'une large majorité l'a été par contumace.

Soucieux de réduire rapidement la fracture nationale, le gouvernement français vote trois amnisties pour les épurés en 1947, 1951 et 1953.

Si l'on retient les peines de prison en France, soit 38 266 pour 40 millions d'habitants, il apparaît que 94 Français pour 100 000 furent emprisonnés pour faits

de collaboration. La même opération donne 374 Danois, 419 Néerlandais, 596 Belges et 633 Norvégiens pour 100 000 personnes.

La réalité de la collaboration économique

La collaboration économique est de loin la plus importante. Au printemps 1942, 170 000 Français travaillent en France dans des services de la Wehrmacht, 275 000 participent à la construction d'aérodromes et de fortifications comme le mur de l'Atlantique, 400 000 à la fabrication d'armement. En 1941, 42 000 Français acceptent de travailler volontairement en Allemagne, comme le futur leader communiste Georges Marchais. Dans le cadre du Service du travail obligatoire (STO), institué en 1942 par le régime de Vichy, 600 000 Français travaillent pour le III^e Reich. Mais ces derniers le font sous la contrainte et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des colabos, de même que de nombreuses personnes travaillant dans divers services allemands, qui le font uniquement pour survivre sur le plan financier, sans pour cela adhérer au nazisme.

La réalité de l'organisation policière du régime de Vichy

Le régime de Vichy renforce son organisation policière en étatisant les polices municipales en avril 1941 et en instituant diverses polices parallèles spécialisées, dont le Service de police anticommuniste (SPAC) et la Police aux questions juives (PQJ). Le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu fonde dès 1941 les Groupes mobiles de réserve (GMR), qui participent à la lutte contre la Résistance intérieure. En mai 1944, on compte 120 000 hommes

participant au maintien de l'ordre du régime de Vichy, mais seuls les 4 000 à 5 000 francs-gardes de la Milice luttent réellement contre les maquis durant l'été 1944.

Une population majoritairement attentiste et une Résistance de plus en plus puissante

La population française est majoritairement attentiste; assommée par la défaite de 1940, elle pense surtout à survivre et accorde une place importante au ravitaillement, tout en cachant son hostilité aux Allemands.

À l'opposé de la collaboration, 150 000 Français s'engagent dans les réseaux de la Résistance intérieure de façon permanente et 300 000 de manière occasionnelle durant toute la durée de l'Occupation. En juillet 1943, les Forces françaises libres du général de Gaulle regroupent 50 000 hommes au sein de l'armée de terre, 12 500 dans la marine, 3 200 dans l'aviation, 7 600 au sein de divers services, soit un total de 73 300 hommes. Il convient d'ajouter les 112 786 hommes (dont 4 114 officiers) se trouvant en Afrique du Nord (AFN), les 156 996 hommes des autres possessions françaises, soit quelques 343 082 soldats de toutes armes, ainsi que 60 000 marins et 40 000 aviateurs, dont l'ensemble (443 082 hommes) finit par rejoindre les Alliés à la fin de l'année 1942. L'armée française de libération regroupe un total de 442 782 militaires (terre, marine et aviation) en 1943. Durant l'été 1944, 300 000 maquisards des Forces françaises de l'intérieur (FFI), issus de l'Armée secrète (AS), de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) et des Francs-tireurs et partisans (FTP), participent activement à la libération du territoire national. Les Français engagés dans la lutte

contre le nazisme (Résistance intérieure, Forces françaises libres, armée régulière, maquis) représentent de manière échelonnée de juillet 1940 à mai 1945 un total de 1 192 782 personnes. Il convient d'ajouter les nombreux Français anonymes ayant rendu des services à la Résistance intérieure.

L'épuration sauvage

L'épuration sauvage (sans jugement officiel), qui débute en 1943, année où des collaborateurs ou présumés tels sont abattus par la Résistance, perdure jusqu'en 1945, voire au-delà puisqu'on découvre encore en 1946-1947 des crimes et des attentats contre des personnes désignées comme des « collaborateurs » par la rumeur publique. Les tontes des femmes, estimées à 20 000 victimes, perdurent jusqu'en 1946. Des exécutions sommaires ont encore lieu à l'été 1945, comme à Senones, où trois femmes et trois enfants de 2 et 3 ans sont abattus par un « résistant » local.

Qui sont les victimes? Sont-elles toutes des collaborateurs notoires, des miliciens, des tortionnaires à la solde de la Gestapo? Tous les sexes, tous les âges, toutes les catégories sociales et professionnelles sont concernés. On compte parmi les victimes de l'épuration sauvage d'authentiques résistants de droite, victimes d'exécuteurs communistes, des maquisards en conflit avec des maquis rivaux, des notables victimes de règlement de comptes. Des policiers et des gendarmes résistants, contraints de rester à leur poste pour obtenir des renseignements, sont victimes de « maquisards » de la dernière heure : « Un double jeu, écrit Jean-Marc Berlière, difficile à

comprendre pour des “justiciers” bien éloignés des subtilités de la lutte clandestine³. » Les motivations de cette vendetta obéissent souvent à des vengeances personnelles, des querelles de village, des jalousies et autres frustrations, sans oublier l'appât du gain.

Les nostalgiques de Vichy ont estimé que la collaboration sauvage avait causé la mort de 105 000 personnes. Ce chiffre partisan ne repose sur aucune source sérieuse. L'historien Robert Aron a avancé, durant les années 1950, le chiffre de 40 000 exécutions sommaires, dont 20 000 avant la Libération et 20 000 pendant les combats. Il se fonde notamment sur des chiffres de la gendarmerie souvent constellés d'erreurs. Ainsi, pour la Haute-Vienne, il est indiqué que 850 exécutions sommaires ont eu lieu en 1944. Or ce chiffre comptabilise les 643 civils (femmes, hommes et enfants) massacrés à Oradour-sur-Glane en juin 1944 par la division Waffen-SS Das Reich, donc nullement victimes de l'épuration.

Une étude historique, débutant en 1950 et se terminant en 1989 dans 84 départements métropolitains sur 90 à l'époque, recense 8 142 exécutions sommaires. « Mais, comme l'écrit Éric Branca, six départements, parmi lesquels des territoires où l'épuration fut notamment meurtrière comme le Lot-et-Garonne, la Loire-Atlantique ou l'Hérault, n'ont pas été étudiés, il n'est pas déraisonnable d'évoquer un chiffre supérieur à 10 000 – assez proche, en fait, de celui évoqué

3. Jean-Marc Berlière, « La vengeance et la rage », *Le Figaro Histoire*, n° 74, juin-juillet 2024.

par le général de Gaulle dans ses *Mémoires* : 10 842. Et peut-être un millier de plus en comptant les disparus de l'été 1944⁴. » Soit un total d'environ 12 000 victimes.

Épuration des intellectuels et des artistes

Les journalistes, les écrivains et les artistes, ayant collaboré avec l'occupant et le régime de Vichy, sont parfois durement frappés par l'épuration. Aux premières loges, des intellectuels parisiens sont arrêtés, dont beaucoup sont finalement relâchés après instruction de leur dossier, comme Pierre Benoît et Sacha Guitry. Albert Lejeune, directeur de nombreux journaux, est exécuté le 3 janvier 1945. L'écrivain Robert Brasillach est fusillé le 6 février 1945. Des journalistes de la radio sont également condamnés à mort, comme Jean Hérold-Paquis et Jean Luchaire. Des acteurs (Albert Préjean, Viviane Romance, Arletty, Robert Le Vigan), des réalisateurs (Léo Joannon) sont condamnés à des peines diverses. Jean Mamy est fusillé en 1949. Au sein du Comité national d'épuration des gens de lettres, auteurs et compositeurs, on remarque la présence d'un certain Jean-Paul Sartre, qui n'a pas particulièrement brillé dans la Résistance, mais a surtout écrit des articles dans la presse collaborationniste et bénéficié de la protection de l'écrivain fasciste Pierre Drieu la Rochelle...

On va découvrir, à travers les divers chapitres de cet ouvrage, comment des collaborateurs notoires sont passés entre les mailles des filets de l'épuration, comment des innocents ont été victimes d'une « justice » expéditive,

4. Éric Branca, *La République des imposteurs*, op. cit.

comment en définitive la justice n'est pas de ce monde...
En bref, comment des « gros poissons » ont été épargnés et des « petits couteaux » condamnés. L'épuration en Allemagne, en Italie et en Yougoslavie est également éclairante...

1

DRAMES MÉCONNUS DE L'ÉPURATION SAUVAGE

L'épuration sauvage, dite également extrajudiciaire, débute en 1943, lorsque des collaborateurs ou présumés tels sont abattus par la Résistance intérieure, et va se poursuivre durant l'été et l'automne 1944, voire au-delà après la guerre par des assassinats.

Durant l'Occupation, la répression des Allemands, des collaborationnistes et du régime de Vichy tue 200 000 Français, hommes, femmes et enfants, sur les 600 000 morts français (militaires et civils) de la Seconde Guerre mondiale. Il y a donc au sein d'une partie de la population française un désir de vengeance, expliquant en partie les drames de l'épuration sauvage, en dehors de la justice légale républicaine. Le nouveau pouvoir du général de Gaulle met du temps à se mettre en place. Des chefs locaux de la Résistance, ou présumés tels, n'ont pas l'intention d'attendre les émissaires du général

de Gaulle pour « juger » les présumés collabos. On tue même souvent sans jugement, sur simple dénonciation, dans un climat de joie de la liberté retrouvée, mais aussi de haine et de violence. Une violence aveugle qui frappe également les femmes, victimes faciles et désignées des « résistants » de la dernière heure.

Les trois innocents fusillés de Stang-Blanc

Le 10 août 1944, sur le site des carrières de Stang-Blanc, à Scaër, dans le Finistère, deux jeunes filles (Jeanne Noac'h, 22 ans, Jeannette Laz, 21 ans) et un jeune homme (Yvon Toulgoat, résistant FTP) sont fusillés, après un jugement sommaire, par des résistants locaux. Les deux jeunes filles sont arrêtées le 6 août, soit deux jours après la libération de Scaër par les maquisards. Elles sont dénoncées à une sentinelle de la Résistance par un passant :

« Une sentinelle ne réagit pas à leur passage, mais réclame les papiers à un quidam, lequel répondit à la sentinelle : “Tu oses me demander mes papiers à moi, qui n’ai rien à me reprocher et tu laisses passer ces deux garces qui ont couché avec des Boches.” La sentinelle appelle alors les deux filles qui furent arrêtées sur le chemin et ramenées au bourg, où elles furent interrogées en public⁵. »

Bien qu’elles aient rendu quelques services à la Résistance locale, leur arrestation se fait d’abord sous un prétexte

5. *Le Télégramme*, 7 août 2018.

lié à leur vie privée. Elles sont ensuite accusées d'avoir trahi un maquis et dénoncé aux nazis le lieu du parachutage du 14 juillet 1944, source du combat meurtrier de Kernabat le lendemain, où une douzaine de résistants ont été tués. Le jeune résistant FTP Yvon Toulgoat est également arrêté et accusé pour les mêmes raisons, sans aucune preuve sérieuse. Plus tard, il sera prouvé qu'aucun des trois condamnés n'avait dénoncé le maquis et l'emplacement du parachutage. Les soldats allemands ont eux-mêmes repéré les lieux en question plusieurs jours avant l'assaut. Les deux innocentes sont tondues, violées, torturées, goudronnées et promenées dans le bourg sur deux chevaux. Terrorisées, elles avouent tout ce qu'on veut leur faire dire. Elles sont ensuite séquestrées à la mairie de Scaër.

La séquestration se poursuit dans une étable dans la nuit du 9 au 10 août, où elles sont de nouveau battues et violées par des maquisards. La cour martiale, composée du commandant des FFI de la place et de trois résistants FTP, se réunit pour prononcer la sentence.

Un témoin, le menuisier réquisitionné pour livrer les trois cercueils des victimes, rapporte : « Une des filles avait été mise encore vivante dans le cercueil : un FTP l'acheva de deux coups de pistolet en pleine tête⁶. »

Durant des décennies, la population locale, terrorisée par ce drame, ne parle pas. Les criminels menacent et savent faire taire les plus courageux. Une chape de plomb s'abat sur cette sombre affaire.

6. *Le Télégramme*, 10 août 2018.

Il faudra attendre l'été 2017 pour qu'une partie de la municipalité de Scaër décide de rendre enfin hommage aux deux victimes féminines dans le cadre des cérémonies de la Libération. Cette reconnaissance se poursuit le 10 août 2018 par le dévoilement d'une plaque commémorative. Mais le résistant FTP Yvon Toulgoat, fusillé en même temps que Jeannette Laz et Jeanne Noac'h, demeure toujours frappé injustement d'infamie. Il est pourtant prouvé qu'il a bien fait partie du premier maquis FTP de Bretagne à Saint-Goazec et a participé à de nombreux combats contre les Allemands, faisant même preuve d'un immense courage.

Les trois innocentes pendues de Monterfil

Durant l'Occupation en Ile-et-Vilaine, Marie Guillard, âgée d'une cinquantaine d'années, sa fille Germaine (21 ans) et Suzanne Lesourd (25 ans) travaillent comme aides-cuisinières au sein de la petite garnison allemande d'une station radar, se trouvant à proximité du village de Monterfil, à une trentaine de kilomètres de Rennes. Elles sont arrêtées par la Résistance locale à la Libération et transférées à la prison de Rennes. Rapidement libérées, car reconnues innocentes des accusations portées contre elles, elles sont arrachées aux gendarmes par une douzaine de « maquisards » de la dernière heure, armés et fortement alcoolisés, tous originaires de Monterfil, l'un d'eux étant le fils du maire. Ces braillards accusent injustement les trois malheureuses d'avoir couché avec des soldats allemands et d'avoir dénoncé des résistants. Elles sont ramenées de force et sous les coups à Monterfil, puis tondues, sans que la population, terrorisée, ose intervenir. Après un

semblant de procès très expéditif, elles sont conduites, le 4 août, dans un bois, proche du village voisin d'Iffendic pour être pendues. Les cordes ne couissant pas assez bien, elles sont finalement achevées à coups de pelle.

Le 8 mai 2016, après soixante-douze ans de silence, une cérémonie se déroule dans le village de Monterfil, présidée par le maire, avec la pose d'une plaque à la mémoire de Marie, Germaine et Suzanne, « victimes innocentes de l'épuration sauvage⁷ ».

L'épurateur Georges Teussier

À Nîmes, en pleine période de l'épuration sauvage, Georges Teussier, ancien vendeur ambulant de lacets et de cacahuètes, devenu « capitaine Boulestin » à la Libération, et certains jours en fonction de son humeur « commandant Boulestin », s'affirme résistant de la première heure. Une activité qui ne laisse aucun souvenir dans les archives locales. Il a même fui les combats de la Libération et attendu le départ des Allemands pour organiser l'épuration au nom des FTP. Son premier acte de « résistance » est de dévaliser les coffres de la Banque de France de Nîmes. Il sillonne la préfecture du Gard à bord d'une traction ornée de son nom de « résistant », avec son grade changeant d'un jour à l'autre.

À l'aide d'un haut-parleur, il ordonne à la population de venir assister à l'exécution des prétendus « collabos » locaux sur la place des Arènes. Neuf miliciens sont fusillés sans procès et leurs corps livrés à une foule déchaînée. Vient ensuite le tour des notables, traînés devant un

7. Jean-Marc Berlière, « La vengeance et la rage », art. cité.

« tribunal populaire ». Parmi eux, Marcelle Polge qui, grâce à ses relations sentimentales avec un officier allemand, a pu éviter le départ en Allemagne de jeunes gens dans le cadre du STO. Elle a également rendu quelques services à la Résistance en parvenant à soutirer des renseignements à son confident intime. Mais qu'importe... Georges Teussier, « capitaine ou commandant Boulestin », lui reproche, en plus de son aventure extra-conjugale avec un officier « boche », d'avoir été avant la guerre une vedette locale très jalouée. En effet, à 17 ans, elle a servi de modèle au sculpteur Marcel Courbier pour la statue de *La Jeune Fille au chevreau*, ornant depuis 1926 une fontaine locale. Sa beauté suscite bien des jalousies et la statue sera placée dans un dépôt municipal, d'où elle disparaîtra après la guerre.

Marcelle Polge, après une parodie de justice, est tonduée, battue, promenée dévêtue sous les crachats d'une populace haineuse dans les rues de Nîmes, puis fusillée. Teussier la livre ensuite à la foule qui s'acharne sur son cadavre.

Lors de son entrée en fonction, après cette sombre affaire, le commissaire régional de la République, Jacques Bounin, résistant de gauche de la première heure, met fin à ces actes criminels. Partout, il se heurte à des chefs locaux communistes qui veulent conserver la haute main sur l'épuration. Il parvient cependant à rétablir, dès octobre 1944, une justice fidèle à l'État de droit. Il charge notamment un vrai militaire, également engagé dans la Résistance, le colonel Duperron, d'enquêter sur le « capitaine » Boulestin, Teussier de son vrai nom. Il l'interroge

au sujet de la prétendue « justice » exercée sous forme de « cour martiale » avant l'arrivée de Jacques Bounin :

« Quand “la cour martiale” de Nîmes s’est-elle installée? demande le colonel Duperron.

— En réponse à la réaction des éléments fascistes du Gard qui désiraient semer la perturbation, répond Teussier avec assurance.

— Nom de l’officier qui a désigné les membres et assuré la présidence?

— Le peuple et toute la vraie France.

— Lieu de la réunion?

— Devant les arènes.

— Son fonctionnement?

— Rapide, expéditif et légal.

— Nombre et noms des juges, nature des faits reprochés aux condamnés?

— Le peuple de France et les victimes du fascisme⁸. »

Le regard lucide d’un combattant de la France libre

Yves Gras, ancien combattant de la 1^{re} division française libre (DFL), se souvient de sa réaction et de celle de ses compagnons de guerre face à ce qu’ils découvrent dans la région de Nîmes au lendemain de la Libération :

« Mes camarades et moi de la 1^{re} DFL sommes surpris par le spectacle insolite que nous offrent les FFI et autres FTP, dont beaucoup sont des maquisards de

8. Archives municipales, Nîmes.

la dernière heure. On en voit partout en civil ou déguisés en militaires, mais toujours en armes, comme si le danger était encore au coin de la rue, alors que les Allemands ne sont plus là. Circulant à toute vitesse en voiture, debout sur les marchepieds ou couchés sur les ailes dans des postures martiales, contrôlant sans ménagement l'identité des habitants aux terrasses des cafés, poussant devant eux, dans les clameurs de la populace, des femmes tondues ou des hommes au visage ensanglanté et aux mains liées dans le dos.

La 1^{re} DFL qui a dû, à son arrivée à Nîmes, intervenir pour faire cesser de nombreux excès, se sent étrangère à ces FFI. Nous, les soldats de la France libre du général de Gaulle, luttons depuis 1941 contre les troupes allemandes, de l'Afrique en passant par l'Italie et la Provence. Nous n'avons pas attendu l'été 1944 pour poursuivre le combat contre Hitler. Nous considérons ces FFI avec un mélange de dédain et de réprobation. Leurs accoutrements militaires, leurs trop voyants galons, leurs attitudes guerrières, alors que la guerre est loin, nous paraissent ridicules, leurs prétentions à jouer les justiciers et leurs chasses aux sorcières indignes de vrais combattants. Aussi, nous ne fraternisons guère avec les FFI locaux, parmi lesquels il y a sans doute beaucoup de bravaches de la dernière heure, mais aussi des hommes courageux qui ont mené le même combat que nous⁹. »

9. Entretiens de l'auteur avec Yves Gras en juin 1984. Lire également : Yves Gras, *La 1^{re} DFL, les Français libres au combat*, Presses de la Cité, 1983.

Les malheurs de Ginette M.

À Bordeaux, l'épuration sauvage frappe également des innocentes, comme Ginette M. J'ai eu l'occasion de la rencontrer quelques années avant son décès en 2018 :

« J'appartenais durant l'Occupation à un réseau de renseignement de la Résistance, chargé de surveiller la base sous-marine germano-italienne de Bacalan, près de Bordeaux. On m'a vue plusieurs fois en compagnie de marins allemands ou italiens près des quais, à la terrasse d'un bar. J'obtenais ainsi parfois quelques renseignements sur les sorties et les arrivées des sous-marins ennemis. Comme j'étais jeune et jolie, j'étais très courtisée. Des habitants du quartier me prenaient pour une "poule à Boches". C'était faux bien entendu, malgré les apparences trompeuses. Cependant, j'ai pu informer mon réseau d'éléments importants qui ont été ensuite transmis aux Alliés.

À la Libération, des résistants communistes sont venus me chercher chez moi pour me conduire à un poste, où un "officier" FTP, dont les galons augmentés d'une semaine à l'autre, m'a interrogée brutalement. Les chefs de mon réseau, arrêtés par les nazis à la fin de l'année 1943, n'ont pu venir me défendre des accusations mensongères de "collaboration horizontale" avec l'ennemi. J'ai été enfermée dans une prison sordide, puis traînée dans la rue, le crâne tondu, sous les crachats et les coups d'une foule haineuse. J'ai été sauvée de justesse de la fusillade ou de la pendaison par un membre de mon